



APPEL A PROJETS DEMOCRATIE EN SANTE 2018

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) de Normandie et ses instances, en lien étroit avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), contribue :

- à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de santé ;
- à la promotion et au respect des droits des usagers du système de santé ;
- au développement de l'information sur les grands enjeux du système de santé d'aujourd'hui et de demain ;
- à l'amplification de l'expression des personnes et de leurs proches aidants ;
- à la concertation entre les différents acteurs du système de santé.

Dès sa création en 2016, la CRSA a souhaité lancé des appels à projets afin de soutenir des initiatives susceptibles de renforcer la démocratie en santé en Normandie.

1. Eléments de contexte

Démarche associant usagers, professionnels de santé et décideurs publics dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de santé, la démocratie en santé est désormais incontournable pour envisager l'avenir de notre système de santé. Elle irrigue à la fois les secteurs sanitaire, médico-social, de la prévention et du social.

En effet, la réussite de la stratégie nationale de santé passe par le renforcement de la concertation de l'ensemble des acteurs contribuant à la mise en œuvre des parcours de santé, notamment en favorisant l'information et l'engagement de la population et des usagers.

2. Cadre juridique et textes de référence

- Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé
- Loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement
- Loi du 26 janvier 2016 portant modernisation du système de santé du 26 janvier 2016
- Loi du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie
- Stratégie Nationale de Santé 2018-2022, notamment l'axe 4 « Innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des usagers »
- Stratégie nationale e-santé 2020, notamment l'axe 1 « Mettre le citoyen au cœur de l'e-santé » (http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_e-sante_2020.pdf)
- Stratégie de transformation du système de santé



- Avis et recommandations de la CRSA de Normandie (<https://www.democratie-sante-normandie.fr>) et de la CNS <http://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/conference-nationale-de-sante/avis-et-recommandations>)
- Recommandations publiées par la HAS et de l'ANESM
- Projet Régional de Santé de Normandie soumis à consultation
- Orientations nationales et régionales relatives à la mission 5 « Développement de la démocratie sanitaire » du Fonds d'Intervention Régional (FIR)

3. Objectif de l'appel à projet

L'objectif poursuivi par le présent appel à projets est de contribuer au renforcement de la démocratie en santé en Normandie en soutenant des actions qui s'inscrivent en cohérence avec les deux axes prioritaires suivants :

- le renforcement, au plus près des territoires, du recueil des besoins et des attentes des citoyens et de tous les acteurs concernés dans l'organisation et l'évolution du système de santé, par exemple à travers l'organisation de débats publics ou la mise en place d'ateliers ;
- la diversification de l'offre de formation à l'attention des usagers et/ou de leurs représentants afin de répondre aux besoins existants ou émergents et pour lesquels des réponses demeurent à développer ou à optimiser.

4. Les porteurs éligibles

Sont éligibles au présent appel à projets toute personne morale susceptible de conduire, sur le territoire de Normandie, des actions s'inscrivant en cohérence avec les objectifs précités.

5. L'analyse et la sélection des projets

A l'instar des années précédentes, la CRSA de Normandie confie à la Commission Spécialisée dans le Domaine des Usagers (CSDU) l'examen des projets déposés afin de sélectionner les dossiers qui seront retenus, sachant qu'une audition des candidats est susceptible d'être organisée.

La préférence sera donnée aux projets respectant au mieux les critères suivants :

- avoir fait l'objet d'une co-construction avec les usagers et/ou leurs représentants (a minima, avoir organisé leur participation) ;
- contribuer à l'appropriation du grand public des enjeux majeurs de santé publique d'aujourd'hui et de demain ;
- présenter un caractère innovant : le projet doit apporter une réelle nouveauté en matière de droits des usagers, ou, au minimum, conférer une dimension nouvelle à des actions antérieures ;
- avoir une portée transversale et s'inscrire, si possible, dans une dynamique de décloisonnement des secteurs sanitaire, médico-social, de la prévention et du social ;
- présenter des critères de suivi et d'évaluation des actions pour lesquelles un financement est demandé, et, s'il s'agit de la reconduction d'une action déjà réalisée, présenter un bilan de sa mise en œuvre ;
- connaître un début d'engagement au plus tard le 31 décembre 2018, même si l'action est appelée à se poursuivre en 2019.



Les dossiers incomplets, ne répondant pas aux orientations de l'appel à projets ou adressés hors délai ne seront pas présentés à la CSDU.

Par ailleurs, la CRSA se réserve la possibilité de financer tout ou partie du projet, de solliciter des modifications afin de répondre à ses attentes ou encore de demander le redimensionnement d'un projet afin de répondre aux contraintes liées à la limite des fonds disponibles.

Enfin, les projets retenus feront l'objet d'un conventionnement avec l'ARS sur la base duquel le cadre d'évaluation des actions financées sera défini.

6. Modalités de dépôt des dossiers

Les projets doivent être adressés, conformément à la fiche projet téléchargeable sur le site Internet de l'ARS, **avant le 28 septembre 2018** :

- par voie électronique sur la boîte aux lettres électroniques de la mission démocratie sanitaire :
ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr
- et en deux exemplaires papier à l'adresse suivante :

ARS de Normandie
Mission démocratie sanitaire
À l'attention de Madame Angélique DASSONVILLE
Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex 4

Pour toute précision relative à cet appel à projet, vous pouvez vous adresser à la mission démocratie sanitaire de l'ARS au 02 31 70 95 23 ou à l'adresse mail suivante : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr